

rait y avoir de contact entre l'esprit de vérité et l'esprit de mensonge, entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal. C'est pourquoi le monde ne peut ni recevoir, ni comprendre, ni goûter les choses de Dieu.

Si donc nous aspirons à recevoir les délicates effusions de l'Esprit-Saint, il faut renoncer à notre esprit propre et à l'esprit du monde ; il faut aimer ce qui est en haut et rechercher ce qui est éternel.

LES OUVRIERS ET LES GREVES

Les derniers événements qui se sont passés en Belgique, les manifestations, — malgré leur modération relative — qui ont marqué dans la plupart des capitales européennes la journée du 1er de mai, ont ramené l'attention sur la question ouvrière et sur les conséquences redoutables des grèves.

Sur un semblable sujet, on a déjà longuement discuté et on discutera longtemps encore, quoique pour les catholiques tout soit nettement lucidé et clairement exprimé dans l'admirable encyclique du Souverain Pontife Léon XIII : De la condition des ouvriers.

Les rapports entre patrons et ouvriers y sont définis avec une précision de termes qui ne laisse place à aucune ambiguïté. Le langage du Saint Père, dans son discours adressé aux pèlerins belges au mois dernier, prouve que les événements n'ont pas modifié sa manière de voir. Il a recommandé particulièrement aux membres du pèlerinage la *bienveillance* pour les classes ouvrières, en leur signalant qu'il ne fallait pas juger le parti ouvrier tout entier d'après les excès commis par un petit nombre. « Les vrais catholiques, a-t-il ajouté, doivent s'efforcer de donner satisfaction aux légitimes revendications de ceux qui sont placés sous leurs ordres. »

Il y a quelques semaines, M. le comte de Mun exprimait avec force, au Congrès de Toulouse, cette même idée de justice trop peu comprise en certains milieux. M. de Mun revenait de Rome où il avait reçu du Souverain Pontife des instructions précises. C'est donc avec un sentiment bien compris de charité chrétienne qu'il faut écouter les réclamations des travailleurs, faciliter l'obtention de leurs demandes fondées en droit et en équité, améliorer leur condition difficile en les éclairant sur leurs droits, sans